

CODE DE CONDUITE – CHRISTIAN AID

INTRODUCTION

En tant qu'employé-e de Christian Aid, vous êtes tenu de respecter les politiques et procédures de l'organisation, les termes et conditions de votre emploi (tels que décrits dans votre contrat de travail) et de vous assurer que votre conduite est conforme aux convictions, aux valeurs et aux buts de l'organisation.

Le présent Code de conduite a pour but de formaliser les normes devant régir votre comportement dans certaines circonstances. Le Code s'applique à tout le personnel de Christian Aid, indépendamment du lieu de travail, et en acceptant un poste, vous vous engagez à exercer vos fonctions et à vous comporter dans le respect des exigences de ce Code. Le Code est conçu pour vous guider et vous protéger.

Le Code de conduite vise à orienter tout le personnel de Christian Aid dans les décisions à prendre sur le plan professionnel et, parfois, sur le plan personnel. En respectant ce Code de conduite, tout le personnel devrait contribuer à renforcer le professionnalisme et l'incidence des interventions de Christian Aid et partager une même vision de notre identité et de notre manière d'agir.

Le présent Code de conduite vient conforter la stratégie institutionnelle *Partnership for Change*. Il sous-tend les comportements attendus d'un-e employé-e pour démontrer son adhésion à la philosophie, aux méthodes de travail, aux convictions, aux principes et aux valeurs de Christian Aid. Le cadre de compétences et diverses politiques et procédures de Christian Aid viendront le renforcer.

Tout en reconnaissant que les lois et cultures locales varient considérablement d'un pays à l'autre, Christian Aid étant une ONG basée en Grande-Bretagne et en Irlande, le Code de conduite s'appuie sur les normes juridiques européennes et internationales et vise à traduire les convictions et valeurs fondamentales de l'organisation (qui sont décrites ci-dessous), à appuyer sa mission qui consiste à travailler avec les autres pour vaincre la pauvreté et la souffrance et son engagement à faire en sorte que toute personne soit respectée et valorisée.

CHAMP D'APPLICATION

Le présent Code de conduite s'applique à l'ensemble du personnel de Christian Aid.

MISSION, CONVICTIONS ET VALEURS

Raison d'être de Christian Aid – Dénoncer le scandale de la pauvreté, contribuer de façon concrète à son éradication et mettre en cause et changer les systèmes qui favorisent les riches et les puissants au détriment des démunis et laissés-pour-compte.

Convictions et valeurs – de Christian Aid Toute personne travaillant pour Christian Aid, quel que soit sa foi, partage notre engagement et notre vision pour en finir avec la pauvreté. Christian Aid croit que ses convictions aident à soutenir un ensemble de comportements et valeurs universels : ces valeurs et comportements sont fondamentaux à toutes relations que Christian Aid cherche à construire pour réaliser sa vision. Tous les employés de Christian Aid aspirent à incarner ses valeurs et comportements dans leur travail.

● Amour et solidarité

Nous sommes appelés à aimer et à prendre soin des autres dans la compassion et l'humilité, lorsque nous sommes aux côtés de ceux qui font face avec difficulté à la pauvreté, au manque de moyens et aux injustices.

● Dignité et respect

Nous sommes convaincus que chaque être humain possède une dignité innée. Toutes les personnes sont d'une valeur égale, et c'est pourquoi nous plaçons l'honnêteté et le respect pour les autres au cœur de notre action.

● **Justice et égalité**

Nous savons que là où une personne manque de moyens, la pauvreté prévaut, alors nous soutenons les travaux qui renforcent les individus et les communautés. Nous combattons les injustices et les inégalités avec courage, espoir et détermination, demandant des comptes aux infrastructures et systèmes qui empêchent les personnes de sortir de la pauvreté.

● **Coopération et partenariat**

Notre travail est enraciné dans un esprit de coopération et nous affirmons la valeur d'agir en partenariat avec les autres. Nous travaillons avec et pour les églises, comme avec des groupes d'autres croyances ou laïcs. Nous nous engageons aussi avec d'autres acteurs clés, incluant la société civile, les gouvernements et le secteur privé, de diverses manières et à différents niveaux

● **Responsabilité et management**

Nous sommes responsables de comment nous utilisons les ressources qui nous sont confiées, nous assurant que la prise de décision est ouverte et transparente. Nous mesurons notre impacte et cherchons toujours à améliorer notre performance. Nous nous engageons à être des utilisateurs efficaces des ressources limitées de notre planète et à prendre soin de la terre pour les générations futures.

Ces valeurs définissent l'identité de l'organisation et la façon dont nous travaillons. Elles sont essentielles dans l'étroite relation et partenariat que nous cherchons pour construire *Partnership for Change*. Elles nous permettent non seulement de travailler efficacement pour éradiquer la pauvreté, mais nous les voyons aussi comme faisant partie de la fondation d'un monde sans pauvreté. Christian Aid accueille ouvertement les personnes de toutes les confessions ou sans confession, et attend de chacun de nous de travailler dans un sens qui reflète ces valeurs.

Politique de diversité et d'intégration de Christian Aid

Christian Aid reconnaît que nos convictions concernant l'égalité s'appliquent à nos méthodes de travail. Elles concernent notre façon de travailler avec des personnes différentes de nous, ainsi que le traitement et l'appréciation que nous leur accordons. Nous reconnaissons que les personnes qui sont différentes de nous devraient être traitées avec respect, qu'elles ont quelque chose de positif à offrir et qu'elles ont le même droit d'accéder aux ressources et de jouir de chances égales.

Politique de Christian Aid contre le harcèlement et l'intimidation

Toute forme de harcèlement est, aux yeux de Christian Aid, incompatible avec ses buts et sa croyance en la dignité de toute personne, et nuit à sa vision d'égalité des chances. Par conséquent, Christian Aid ne tolérera pas le harcèlement de la part du personnel, des volontaires, des prestataires de services, des organismes partenaires, des bénéficiaires ou autres et il est du devoir de tous les employés de signaler tout comportement inopportun.

CODE DE CONDUITE – NORMES

En tant qu'employé-e de Christian Aid, je m'engage à :

- 1. Être responsable de toute utilisation des informations et des ressources auxquelles j'ai accès en raison de mes fonctions au sein de Christian Aid.**

- 1.1. Je veillerai à utiliser les informations, les fonds et les ressources de Christian Aid qui me sont confiés de manière responsable et rentable et à rendre compte de tous les fonds et biens, conformément aux exigences pertinentes des politiques et procédures. Les ressources et les biens comprennent
 - Les fonds confiés à Christian Aid
 - Les véhicules de Christian Aid
 - Les téléphones, photocopieurs, télécopieurs et articles de papeterie
 - Les autres équipements de bureau ou les équipements/ressources appartenant à Christian Aid
 - Les ordinateurs, y compris l'utilisation du courriel, de l'internet et de l'intranet
 - Les informations confidentielles ou restreintes concernant Christian Aid et des personnes
 - Le bon usage des informations de Christian Aid et l'utilisation du nom de Christian Aid
 - Les locaux de Christian Aid (y compris les logements fournis par Christian Aid)
- 1.2. Je démontrerai mon engagement envers l'environnement et le développement durable en adhérant aux politiques de Christian Aid concernant les voyages, le recyclage et l'utilisation des ressources.
- 2. Garantir la sécurité, la santé et le bien-être de l'ensemble des employé-e-s, volontaires et prestataires de Christian Aid**
 - 2.1. J'adhérerai à toutes les exigences légales et organisationnelles en matière de santé et sécurité en vigueur sur mon lieu de travail.
 - 2.2. Je respecterai toutes les directives de sécurité, y compris celles des bureaux locaux, et prendrai l'initiative d'informer la direction de tout changement nécessaire à ces directives.
 - 2.3. Je me comporterai de façon à éviter des risques inutiles pour ma sécurité, ma santé, mon bien-être et ceux des autres, y compris les organismes partenaires et les bénéficiaires.
- 3. Veiller à ce que ma conduite personnelle et professionnelle soit, et soit perçue comme étant, irréprochable et conforme aux convictions, aux valeurs et aux buts de Christian Aid.**
 - 3.1. Je traiterai toutes les personnes d'une manière juste, respectueuse et digne, et reconnaitrai l'opinion professionnelle des autres. Je serai responsable de mes actes et n'utiliserai pas des rapports de pouvoir inégaux à mon propre avantage.
 - 3.2. Je travaillerai avec les autres de manière ouverte et participative, en collaborant avec les membres de mon équipe et avec les autres équipes afin d'assurer la réalisation des résultats de l'organisation.
 - 3.3. J'assumerai la responsabilité de la qualité et de la ponctualité de mon propre travail afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'organisation.
 - 3.4. Dans un contexte de travail international ou dans le cadre de voyages internationaux effectués au nom de Christian Aid, je respecterai toutes les lois locales et je serai sensible aux coutumes locales.
 - 3.5. Je ne travaillerai pas sous l'influence d'alcool susceptible d'altérer mon jugement ou d'avoir un effet négatif sur mon comportement dans les bureaux de Christian Aid ou au moment de représenter Christian Aid lors d'événements à l'extérieur.
 - 3.6. Je ne consommerai pas, ni n'aurai en ma possession, des substances illicites dans les locaux de Christian Aid ou au moment de représenter Christian Aid lors d'événements à l'extérieur.
 - 3.7. Je veillerai à ce que ma conduite personnelle ne compromette pas les valeurs de Christian Aid et qu'elle n'affecte ni ne mine ma capacité à exercer les fonctions pour lesquelles j'ai été engagé.

- 3.8. Reconnaissant qu'une bonne couverture médiatique des activités de Christian Aid est essentielle au succès de notre travail, je n'accorderai pas d'entretiens ni ne fournirai d'informations aux médias à moins d'en avoir reçu l'autorisation expresse. Je ne divulguerai pas d'informations confidentielles ou pouvant être utilisées pour nuire à Christian Aid ou à toute personne.
 - 3.9. Je ne dirai pas ou ne ferai rien qui puisse endommager la réputation de Christian Aid, ou qui puisse entraîner une mauvaise réputation pour l'association.
 - 3.10. Je n'accepterai pas de cadeaux de grande valeur ou de rémunérations de la part de gouvernements, partenaires, bailleurs de fonds, fournisseurs ou autres, offerts en raison de mon emploi au sein de Christian Aid.
 - 3.11. Je n'abuserai pas de ma position d'employé-e de Christian Aid en demandant à d'autres de me rendre un service ou de m'accorder une faveur personnelle en échange d'une aide financière de Christian Aid .
 - 3.12. Je ne me livrerai pas à des transactions sexuelles à des fins commerciales. Aux fins du présent Code de conduite, transaction se définit comme étant tout échange d'argent, de biens, de services ou de faveurs avec une autre personne.
- 4. Remplir mes fonctions et mener ma vie privée de façon à éviter d'éventuels conflits d'intérêt avec le travail de Christian Aid et avec mon travail en tant qu'employé-e de l'organisation.**
- 4.1. Je déclarerai tout intérêt d'ordre économique, personnel, familial (ou sentimental) dans la conduite des affaires officielles qui pourrait avoir une incidence sur le travail de Christian Aid – par ex. contrat de biens/services, emploi ou promotion au sein de Christian Aid, organismes partenaires, autorités civiles, groupes bénéficiaires.
 - 4.2. Je demanderai la permission avant d'accepter de me porter candidat-e ou d'assumer un autre rôle officiel pour un parti politique.
 - 4.3. Je n'accepterai aucun autre emploi ou contrat de consultant en dehors de Christian Aid sans en informer la direction pour m'assurer qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts et que je respecte les prescriptions de la loi en ce qui concerne les heures de travail.
- 5. Éviter de prendre part à des activités criminelles, à des activités qui contreviennent aux droits humains ou à d'autres qui compromettent le travail de Christian Aid.**
- 5.1. Si j'ai connaissance d'une activité illicite, j'en informerai les autorités compétentes.
 - 5.2. J'aviserai l'organisation si je suis reconnu coupable d'un délit au cours de mon emploi.
 - 5.3. Je respecterai la politique de Christian Aid en matière de protection des enfants et ne me livrerai pas à des pratiques inappropriées ou sexuelles avec des enfants de moins de 18 ans, quelle que soit la coutume locale.
 - 5.4. Je ne maltraiterai ni n'exploiterai des enfants de moins de 18 ans et signalerai tout comportement de cette nature de la part d'autrui à mes supérieurs directs.
 - 5.5. Je ne porterai pas d'arme dans les locaux de Christian Aid et ne mettrai pas en péril ma sécurité ni celle des autres en portant une arme lorsque je représenterai Christian Aid au Royaume-Uni ou à l'étranger.
- 6. M'abstenir de toute forme de harcèlement, de discrimination, de violence physique ou verbale, d'intimidation ou d'exploitation tant au travail qu'à l'extérieur.**
- 6.1. Je respecterai pleinement les exigences des politiques de Christian Aid en matière d'égalité des chances, de diversité et de prévention du harcèlement.

- 6.2. Je n'entretiendrai jamais en connaissance de cause des relations d'exploitation, de violence ou de corruption et prendrai les mesures qui s'imposent si j'en ai connaissance.

J'ai lu attentivement et compris le Code de conduite de Christian Aid et j'accepte de me conformer à ses exigences et m'engage à faire respecter les normes de conduite prescrites afin d'appuyer les buts, les valeurs et les convictions de Christian Aid.

Nom

Signature

Date

APLLICATION DU CODE DE CONDUITE

Le Code de conduite vise à servir de guide pour tout le personnel de Christian Aid dans les décisions à prendre sur le plan professionnel et, parfois, sur le plan personnel. En respectant ce Code de conduite, tout le personnel devrait contribuer à renforcer le professionnalisme et l'incidence des interventions de Christian Aid et partager une même vision de notre identité et de notre manière d'agir.

Le Code de conduite fait partie des termes et conditions d'emploi de tous les membres du personnel. Vous pourrez trouver des renseignements supplémentaires et des précisions sur des aspects particuliers de ce Code dans les Politiques et procédures de Christian Aid.

1. Tous les membres du personnel recevront un exemplaire du Code de conduite et seront tenus de se familiariser avec ses exigences, en le lisant et en en discutant avec leur responsable ou leurs collègues.
2. Tous les membres du personnel devront confirmer l'avoir fait en signant leur accord au Code de conduite et en en conservant une copie. Une autre copie de l'accord signé sera conservée dans le dossier personnel de l'employé-e.
3. Les politiques, procédures et directives de Christian Aid contiennent de plus amples informations sur les dispositions du Code. Si nécessaire, les membres du personnel peuvent également demander des éclaircissements à leur responsable ou à l'équipe des ressources humaines.
4. Les membres du personnel qui sont réaffectés dans un autre pays d'intervention recevront également des conseils en lien avec les coutumes spécifiques et les exigences légales de l'endroit, afin d'orienter le comportement qui sera attendu de leur part.
5. Les directeurs et directrices ont la responsabilité particulière de faire respecter les normes de conduite et de donner l'exemple.
6. Au moment du recrutement et de la sélection de personnel, les directeurs/trices devraient veiller à s'assurer que les personnes sélectionnées adhèrent aux convictions et aux valeurs de Christian Aid.
7. Tout membre du personnel qui a des inquiétudes concernant le comportement d'un autre devrait en faire part au supérieur direct concerné. Toutes les inquiétudes seront traitées avec diligence, attention et discrétion.
8. Toute infraction aux exigences de ce Code de conduite fera l'objet d'une enquête et d'éventuelles mesures disciplinaires conformément à la Procédure disciplinaire de Christian Aid selon la gravité de l'infraction.

Principaux documents pertinents

Abus d'alcool et de substances
Affiliations politiques
Cadre de capacités
Cadre de performance
Charte des normes de gestion de CA
Code de conduite de la CRI
Code de conduite du Projet Sphère
Convictions et valeurs institutionnelles
Dénonciation
Directives de publications
Directives relatives à la marque et l'identité visuelle de l'organisation
Modèle de compétence

Harcèlement et intimidation
Partnership for Change
Politique d'accès et d'utilisation d'internet
Politique d'acquisition
Politique de conflit d'intérêts
Politique d'égalité des chances
Politique d'équité entre les sexes
Politique d'information ouverte
Politique d'utilisation de téléphones mobiles
Politique d'utilisation de véhicules
Politique d'utilisation du courriel
Politique de dépenses
Politique de diversité et d'intégration
Politique de média sociaux
Politique de protection des enfants
Politique de protection des renseignements
Politique de relation au travail
Politique de santé et sécurité

Politique de terrain en matière de santé et sécurité
Politique du personnel en matière de VIH
Politique en matière de fraude et de conformité
Politique relative à la discrimination des personnes handicapées
Politique relative à la réhabilitation des contrevenants
Politique relative aux changements de climat et voyages
Politiques et positions publiques
Procédure disciplinaire
Procédures relatives aux médias